

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par
Mme Liso

ARTICLE 4 A

I. – À l’alinéa 8, supprimer les mots :

« du ou ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 16, 22 et 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.